



Paris, le 12 février 2015

## **DECLARATION PREALABLE DE LA CFTC A L'INC DU 12 FEVRIER 2015**

### **REPRISE DES NEGOCIATIONS**

La CFTC a suspendu sa participation aux réunions paritaires nationales de négociation le 16 décembre 2014 à l'issue de l'échec de la négociation salariale 2015.

En accord avec la position interfédérale (CFTC, CFDT, FO, CGT, CGC) définie à ce moment, cette suspension durerait tant que les organisations syndicales représentatives de notre branche ne seraient pas reçues au Ministère des Affaires sociales et de la santé.

La rencontre du 13 janvier 2015 avec Pierre MAYEUR, Président du Comex Ucanss, a été l'occasion de réaffirmer ce positionnement et de renouveler nos demandes auprès de l'employeur.

La rencontre avec notre Ministère de tutelle est prévue le lundi 16 février à 16h30, en présence de la Ministre Marisol TOURAINE.

La CFTC ne souhaite pas lier son retour à la table des négociations au résultat de cette entrevue. Nous sommes conscients que les discussions qui seront engagées le 16 février se poursuivront au-delà de cette date et que nos revendications salariales ne seront pas tranchées dans le vif ce jour-là.

La CFTC ne souhaite pas prendre en otage les salariés de l'Institution en interrompant durablement tout Dialogue social. Des négociations importantes nous attendent, impactant directement nos collègues (mise en place de l'INF, évolution des réseaux informatiques de la Famille et du Recouvrement, Formation professionnelle,...).

La CFTC est donc favorable à la reprise du Dialogue social au sein du Régime général de la Sécurité sociale. Fidèle à notre action au service des collègues de l'Institution, la CFTC sera un partenaire responsable et exigeant dans les négociations à venir.

**CFTC**  
**Servir les salariés,**  
**Ne pas se servir d'eux**